

PERMIS D'EXPLOITATION



cerfa
N° 14407*03

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Logo du formateur
(le cas échéant)

Permis n° : _____ délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : _____

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le :

--	--	--	--	--

 à : _____

--	--	--

Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

Adresse :

Numéro de la voie _____ Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____

--	--	--	--	--

 _____ Téléphone : _____
Code postal Localité / Commune Email : _____

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie _____ Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____

--	--	--	--	--

 _____ Téléphone : _____
Code postal Localité / Commune Email : _____

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du _____ au _____ à _____, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

~~Cocher le cas échéant (2) :~~

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : _____

N° SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse :

Numéro de la voie _____ Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____

--	--	--	--	--

Code postal Localité / Commune

Agréé le : _____ par arrêté référencé : _____

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le _____

Fait à _____, le

--	--	--	--	--

Jour Mois Année

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

(2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique